

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURTCOMMUNE D'OSTRICOURT

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	21
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

**Etaient présents :** M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – Mme Christine STEMPIEN – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT – M. Mohamed MOKRANE - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

**Etaient excusés :** M Sylvain BEAUVOIS ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK  
M. Rabah DEGHIMA ayant donné pouvoir à Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA  
M. Jean-Jacques BANACH ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI  
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK  
Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir à M. Abdella BOULOUIZ

**Étaient absents :** Mme Coralie SEILLIER  
Mme Magali VANQUELEF  
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

**Date de la convocation :** 16 février 2024

2024/014 - REMBOURSEMENT SINISTRE A MONSIEUR ET MADAME DEMARCQ  
OCCUPANTS DU BATIMENT MUNICIPAL DE LA GARE

**2024/014 - REMBOURSEMENT SINISTRE A MONSIEUR ET MADAME DEMARQ  
OCCUPANTS DU BATIMENT MUNICIPAL DE LA GARE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que Monsieur et Madame DEMARQ bénéficient d'un bail de location pour l'occupation de l'immeuble de la gare, rue Pierre Serveau appartenant à la Commune.

Considérant qu'ils ont été victime d'un sinistre de type « dégâts des eaux » dans la partie habitation à l'étage, provoquant l'effondrement d'une partie d'un plafond le 03 avril 2023.

Considérant que Monsieur et Madame DEMARQ, ont dû réaliser les travaux à leur frais, dans l'obligation de le faire rapidement, il est proposé aux Membres du Conseil de les dédommager à hauteur du montant précis dont bénéficiera la Ville pour la prise en charge de ce sinistre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (M Sylvain BEAUVOIS ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK, M. Rabah DEGHIMA ayant donné pouvoir à Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA, M. Jean-Jacques BANACH ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI, M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK, Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir à M. Abdella BOULOUIZ) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à dédommager Monsieur et Madame DEMARQ du montant que la Commune percevra de la SMACL soit 1056 €.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,*

*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*



P/ Le Maire,

**Bruno RUSINEK**



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 29 FEV. 2024

Affiché le

Notifié le

P/ Le Maire,

**Bruno RUSINEK**